



STOUMONT
Point de vue NATURE !

Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 19 avril 2018

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la CLDR du 22.03.2018 ;
- 2) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la C.C.A.T.M.).

Personnes présentes :

M. Didier GIKINET, Bourgmestre ;
M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;
Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR ;
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR ;
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR ;
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR ;
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDR ;
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Vincent FRANCK, membre de la CCATM ;
M. José DUPONT, membre de la CCATM ;
Mme Christiane SACRÉ, membre de la CCATM ;
M. Eric DECHAMPS, membre de la CCATM ;
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM ;
M. Olivier JAMAR, membre de la CCATM ;
Mme Alix EVRARD, agent local du GREOVA.

Personnes absentes et/ou excusées :

M. Abdenbi FAKHAKH, Agent constatateur - absent ;
Mme Bernadette ABRAS – membre de la CLDR – excusé ;
M. Frédéric LEFORT, membre de la CLDR – excusé ;
M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR- excusé ;
M. André NOËL, membre de la CLDR et de la CCATM - excusé ;
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM - absent ;
Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - excusé ;
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente.

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance et annonce l'ordre du jour.

1) Approbation du PV de la précédente CLDR du 22.03.2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque par tous les membres.

2) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM).

2.a PRÉSENTATION DE L'ANALYSE des RESULTATS

Suite à un problème de méthodologie qui avait faussé certaines données de l'enquête relative à la mobilité/sécurité menée auprès des citoyens lors de la première présentation des résultats en dernière CCATM ; une nouvelle analyse globale des résultats et statistiques récoltées a été effectuée par les membres suivants : B. GOFFART, P. GOFFIN, M. CORNILLE, Y. DUPONT, E. DECHAMPS et A. FAKHAKH. Cette dernière a permis de déterminer une hiérarchie des zones à améliorer et à prioriser :

Sur base des résultats bruts suivants :

- 120 questionnaires complétés ;
- 212 contributions (nombre de remarques/problématiques rapportées dans ces 120 questionnaires), concernant :
 - o 161 routes communales ;
 - o 48 routes régionales (MET SPW) ;
 - o 2 lieux en lien avec les transports publics ;
- 86 lieux identifiés :
 - o Chevron (17 lieux - régionaux et communaux) ;
 - o Moulin du Ruy (13 lieux - exclusivement communaux) ;
 - o Rahier (11 lieux – principalement communaux) ;
 - o Stoumont (10 lieux – principalement régionaux) ;
 - o Autres zones précisées (28 lieux) ;
 - o Zone communale en général (7 contributions).

M. GOFFIN précise que les 50 remarques qui concernent des problèmes de signalisation pourront en quelques semaines trouver facilement réponse, via des aménagements simples incombant aux services communaux. Un membre précise néanmoins que certains problèmes résident non pas dans les manquements de signalisation, mais surtout dans le non-respect de celle-ci.

Un membre précise ensuite que les 50% de cas rapportés (plus de 100 témoignages) relatifs à l'excès de la vitesse peuvent être solutionnés par une répression pure et dure (radars). S'ensuit une remarque qui invite à la précaution : la vitesse des automobilistes dénoncée par les citoyens relève souvent de leur ressenti et leur témoignage n'est pas toujours objectif (l'automobiliste roule à 70 km/h, mais le citoyen croit qu'il roule à 100 km/h). M. GOFFART précise aussi qu'on pourrait éduquer les automobilistes stoumontois à la courtoisie par une petite campagne à cet effet. Un membre lui répond que ceux qui ont une conduite incivique sont malheureusement souvent des personnes extérieures à la commune qui ne font qu'y transiter. S'ensuit une remarque quant à l'efficacité des rétrécissements de chaussée (comme ceux récemment aménagés à Lorcé), qui ne peuvent qu'obliger les conducteurs à ralentir et qui ne les empêchent néanmoins pas, dans ce cas, de se croiser.

Enfin, il est calculé à la grosse louche que 25% des cas pourraient être solutionnés par des petits travaux communaux, et que 25 autres% concernent par contre le SPW.

Et selon les critères suivants (dont l'acceptation est proposée à tous les membres par M. GOFFART) :

- Classification des problématiques sur base des 212 contributions précitées :
 - o Vitesse excessive : 106 ;
 - o Infrastructures : 50 (tarmac abîmé, chicanes mal structurées, etc.) ;
 - o Signalisation : 35 (panneaux manquants ou non adéquats) ;
 - o Visibilité : 17 (haies trop hautes, miroirs mal placés) ;
 - o Vélotourisme : 7 (surtout sur l'axe Neuville – Ruy – Côte du Rosier) ;
 - o Transport public : 2.

- Classement par importance hiérarchique déterminé non pas en fonction des statistiques accidentogènes de la police mais en fonction de la répétition du cas localisé rapporté (ex. : le lieu 10 de Moulin du Ruy (*Moulin10*), X fois rapporté par les citoyens) :

o LIEUX où l'action communale est requise en priorité:

référence	Nombre de contributions	détail	Problèmes	Solutions envisagées
RC Rahier1	18	Rahier numéros 121 à 126	limitation de vitesse à l'entrée du village de Rahier venant de Froidville	signalisation
Moulin3	17	Moulin Du Ruy, centre infrastructure 2017	largeur voirie, visibilité	marquage sol, sens giratoire
Moulin4	8	Moulin Du Ruy, secteur vers Ruy	vitesse	trottoir
Cour2	6	route Cour vers Berinzenne	vitesse	
Borgoumont1	5	Sortie Sana, tournant vers Cour	vitesse, visibilité,	signalisation; modification profil voirie
General5	5	cyclistes	tourisme	

Les 6 premiers cas ont fait l'objet de 59 questionnaires et de 53 contributions.
 Les 20 premiers cas ont fait l'objet de 106 contributions.

Face à un tableau reprenant respectivement pour chaque cas sa référence, son lieu détaillé, sa problématique et son éventuelle solution, plusieurs membres précisent qu'il sera judicieux de constater toutes ces problématiques sur place et de consulter un expert - en la personne de Mme DOCTEUR - quant aux solutions à aménager. M. GILKINET précise aussi que le soutien et l'avis technique de la police seront requis quant à ces mesures à adopter. Il faut en effet veiller au respect de la législation afin de ne pas voir empêcher ou supprimer les futurs aménagements entrepris par la Commune par la tutelle *Vias Institute*. Il est même précisé qu'il arrive parfois que le *Vias Institute* (ancien *Institut Belge pour la Sécurité Routière* -IBSR) refuse certains aménagements envisagés par les Communes sur leurs routes communales.

S'ensuit une remarque quant au fait qu'on ne peut en effet pas automatiquement toujours faire corrélérer la « fréquence » des cas rapportés avec leur « dangerosité ». M. GILKINET poursuit en annonçant que tous les cas seront rencontrés – hormis les demandes trop farfelues - et étudiés sur le terrain mais qu'il faudra quand même déterminer une priorisation dans le temps.

Tous les membres s'accordent ensuite sur le fait de se concentrer en priorité sur les 6 premiers cas (relatifs à 59 questionnaires) hiérarchisés ci-dessus, car la suite la plus logique dans le cadre d'une enquête citoyenne ne peut que consister à tenir compte de la fréquence des témoignages récoltés.

- LIEUX dont les éventuelles actions sont à relayer à la région :

référence	Nombre de contributions	détail	Problèmes	Solutions envisagées
SPW Chevron12	8	N645	trafic touristes moto, voiture, vélo, cheval, bruit, dangerosité, incivisme	limiter vitesse, contrôler vitesse, bruit, déplacer panneau agglomération, réguler limiter trafic
LaGleize4	5	N633 centre La Gleize	vitesse	ralentisseur, passage piétons, bac fleur
Stoumont1	4	N606 carrefour Roua	vitesse, visibilité	déplacer panneau agglomération
Chevron13	2	N645 carrefour Oufny, Habiémont	touriste, rallye, dégradation	

Malgré les remarques de certains membres, il est rappelé que le pouvoir communal n'a malheureusement aucun impact sur ces routes régionales, si ce n'est en relayant l'information (courrier détaillé de tous ces cas relatifs à des routes régionales à envoyer au SPW). Concernant les cas recensés à Ruy et Moulin du Ruy, Mme DEFOEUX invite la Commune à faire un lien avec la fiche-projet (consistant entre autres à relier les deux villages par un aménagement sécurisé) qui sera prochainement introduite auprès de la DGO3 Développement rural.

Mme FONTAINE rappelle à son tour l'existence de deux cas isolés qui n'apparaissent pas dans cette liste mais qu'il ne faut pas négliger : le sens unique rarement respecté qui mène à La Gleize (fréquemment emprunté par des promeneurs) et l'usage incivique de la route du Roannay, où il serait opportun de multiplier les passages de police.

Un membre précise que la problématique de l'arrêt de bus de Naze n'est pas citée dans cette liste prioritaire. S'ensuit une discussion relative à l'attention à apporter aux

zones problématiques qui n'ont pas spécialement été fréquemment rapportées, mais qui présentent néanmoins un danger flagrant. En effet, de par le dangereux emplacement de l'arrêt de bus juste après un virage, au bout duquel débouche aussi une rue en ligne droite, les conducteurs qui empruntent cette dernière ne peuvent qu'être surpris par cet arrêt ; un enfant a récemment été heurté au poignet. Afin d'éviter tout drame à l'avenir, il serait judicieux de déplacer cet arrêt à un endroit plus visible. Il est donc convenu de ré-interpeler le SPW, *Via institutes*, l'ASW (*Association sécurité Wallonie*) et le TEC à cet effet.

2.b SUITE DE LA PROCEDURE

S'ensuit une discussion concernant la programmation des différentes phases, annoncées dans le premier courrier envoyé aux citoyens, relatif à cette enquête. En effet l'agenda annonçait que la communication aux citoyens s'effectuerait en mai 2018. Or, ce délai est trop court et ne pourra être respecté.

La suite de la procédure s'annonce comme telle :

- **Courrier informatif au SPW** avec la liste et le détail des cas récoltés concernant les routes régionales ;
- **Convocation DGO 1 (Mme DOCTEUR)** et constitution d'une délégation des 2 commissions (3 membres CLDR et 4 membres CCATM) :
 - o CLDR : P. GOFFIN, M. CORNILLE et J. DUPONT ;
 - o CCATM : D. GILKINET, E. DECHAMPS, A. MONSEUR, B. GOFFART.
- **Petite présentation et visites de terrain sur les 6 premiers lieux**, en la présence de **Mme DOCTEUR** (DGO1) et de la **délégation** des deux commissions;
- **Evaluation de l'avis de Mme DOCTEUR et mise en perspective des contributions à l'enquête pour décision** (avis technique de la police à prendre également en considération) ;
- Fin mai : **Courrier invitation aux citoyens** à une prochaine réunion de retour, mettant en avant le suivi de l'enquête par la Commune et le relais des besoins relatifs aux routes régionales au SPW.
- **Réunion de retour aux citoyens** (date à fixer après avoir rencontré Mme DOCTEUR) : présentation de la synthèse des résultats et des premières décisions communales afin de leur prouver que la démarche est bien engagée.